

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2025

Délibération n°2025 – 1 : élection à la vice-présidence du CA

Vu le décret n°87-832 modifié relatif à l'École nationale des chartes - PSL et plus particulièrement son article 10 ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 24 novembre 2022 portant nomination de Mme Agnès Magnien au conseil d'administration de l'École nationale des chartes - PSL ;

Vu le règlement intérieur de l'Ecole nationale des chartes - PSL, et plus particulièrement son article 2-2-1 ;

Le conseil d'administration a élu Mme Agnès MAGNIEN vice-présidente du conseil d'administration de l'École nationale des chartes - PSL.

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Le président du conseil d'administration

Christophe STRASSEL